



Comité Syndical du 17 juin 2021 à Ciron



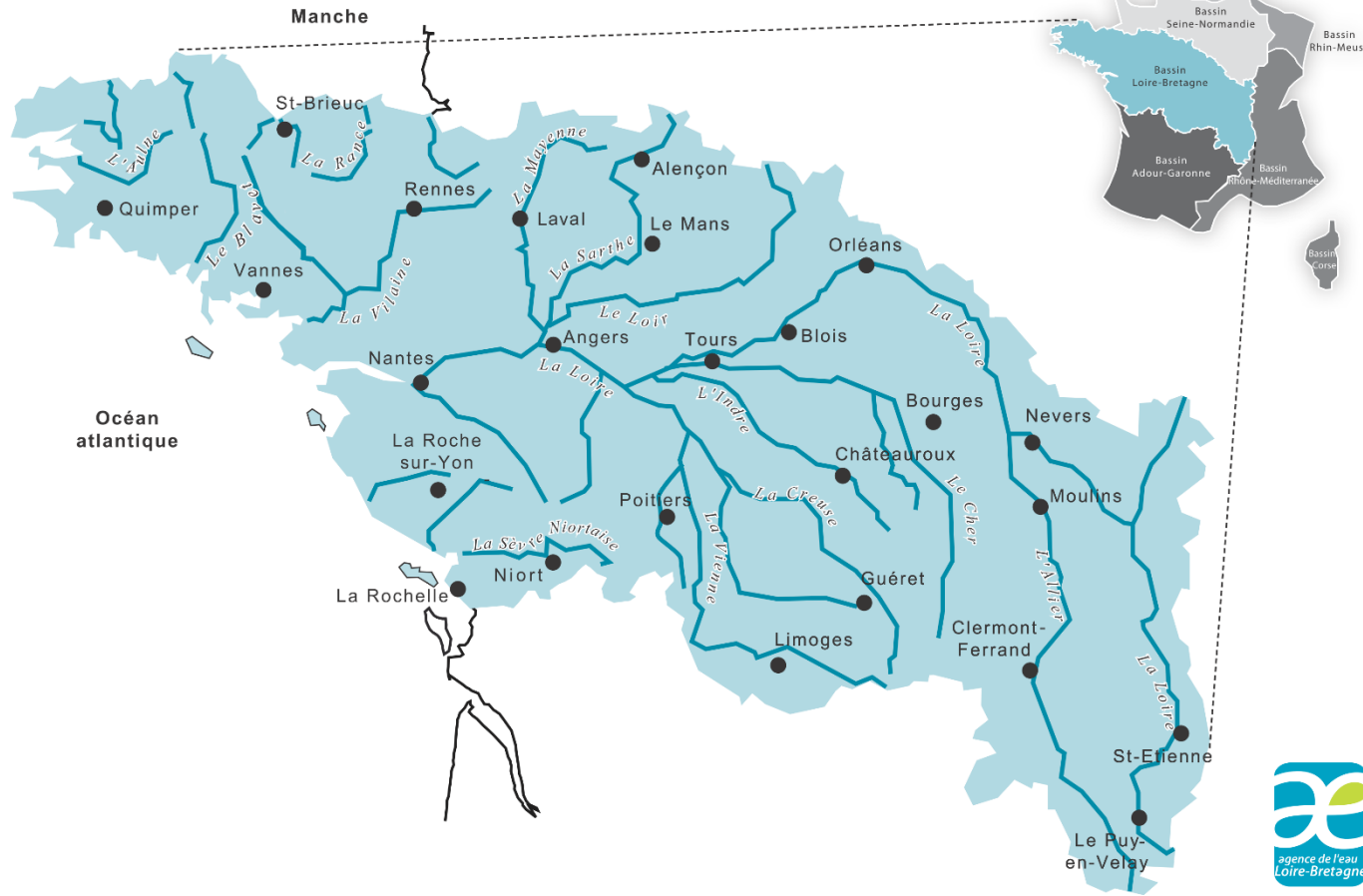


Présentation du projet de SDAGE 2022-2027



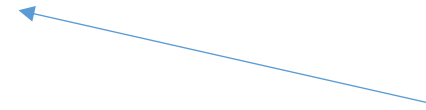
Le SDAGE, qu'est-ce que c'est ?

Le bassin Loire-Bretagne



Le SDAGE, qu'est-ce que c'est ?

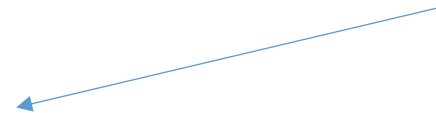
Fixe les objectifs de qualité et de quantité



Détermine les axes de travail et les orientations



Détermine un programme de mesures à réaliser



Les 14 chapitres du SDAGE

Questions importantes	Chapitres du Sdage
Qualité des eaux	2 – réduire la pollution par les nitrates 3 – réduire la pollution organique et bactériologique 4 – maîtriser et réduire la pollution par les pesticides 5 – maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses 6 – protéger la santé en protégeant la ressource en eau 10 – préserver le littoral
Milieus aquatiques	<div style="border: 2px solid red; padding: 2px;">1 – repenser les aménagements de cours d'eau</div> 8 – préserver les zones humides 9 – préserver la biodiversité aquatique 10 – préserver le littoral 11 – préserver les têtes de bassin versant
Quantité	7 – maîtriser les prélèvements d'eau
Gouvernance	12 – faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques 13 – mettre en place des outils réglementaires et financiers 14 – informer, sensibiliser, favoriser les échanges



Repenser l'aménagement des cours d'eau

Actions (voir priorité du programme de mesures)

- Prévenir toute nouvelle dégradation
- Préserver et restaurer le caractère naturel des cours d'eau
- Protéger et restaurer les têtes de bassin versant (voir chapitre 11)
- Restaurer la continuité écologique en sélectionnant les ouvrages identifiés dans le programme de priorisation du bassin
- Diminuer les impacts des plans d'eau (connaissance, encadrement réglementaire, actions)
- Inventorier et préserver les zones humides
- Améliorer la connaissance sur le milieu aquatique

Quelles évolutions par rapport au Sdage 2016 – 2021 ?

Le projet de Sdage 2022 – 2027 :

- **Souligne** le rôle clef des zones humides en cas de crue (1B),
- **Insiste** sur l'impact des plans d'eau (1E),
- **Assouplit** les conditions de création de plans d'eau pour les piscicultures relevant de la réglementation ICPE (1E),
- **Actualise** les conditions d'extraction des granulats alluvionnaires en lit majeur (1F).



Les 14 chapitres du SDAGE

Questions importantes	Chapitres du Sdage
Qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> 2 – réduire la pollution par les nitrates 3 – réduire la pollution organique et bactériologique 4 – maîtriser et réduire la pollution par les pesticides 5 – maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses 6 – protéger la santé en protégeant la ressource en eau 10 – préserver le littoral
Milieus aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> 1 – repenser les aménagements de cours d'eau <li style="border: 2px solid red;">8 – préserver les zones humides 9 – préserver la biodiversité aquatique 10 – préserver le littoral 11 – préserver les têtes de bassin versant
Quantité	<ul style="list-style-type: none"> 7 – maîtriser les prélèvements d'eau
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> 12 – faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques 13 – mettre en place des outils réglementaires et financiers 14 – informer, sensibiliser, favoriser les échanges



Préserver les zones humides

Actions (voir priorité du programme de mesures)

- Préserver les zones humides en bon état
- Faire l'inventaire des zones humides

Quelles évolutions par rapport au Sdage 2016 – 2021 ?

Le projet de Sdage 2022 – 2027 :

- **Confirme** le rôle clef des zones humides continentales et rétro-littorales (8A, 8B et 8C)
- **Priorise la poursuite de la réalisation d'inventaire** pour une bonne prise en compte dans les documents d'urbanisme notamment
- **Appelle à une vigilance accrue** sur les fonctionnalités des zones humides de têtes de bassin versants et des secteurs côtiers, en particulier lors de la définition puis de l'instruction de projets dans ces secteurs



Les 14 chapitres du SDAGE

Questions importantes	Chapitres du Sdage
Qualité des eaux	2 – réduire la pollution par les nitrates 3 – réduire la pollution organique et bactériologique 4 – maîtriser et réduire la pollution par les pesticides 5 – maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses 6 – protéger la santé en protégeant la ressource en eau 10 – préserver le littoral
Milieus aquatiques	1 – repenser les aménagements de cours d'eau 8 – préserver les zones humides 9 – préserver la biodiversité aquatique 10 – préserver le littoral 11 – préserver les têtes de bassin versant
Quantité	7 – maîtriser les prélèvements d'eau
Gouvernance	12 – faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques 13 – mettre en place des outils réglementaires et financiers 14 – informer, sensibiliser, favoriser les échanges



Préserver la biodiversité

Actions (voir priorité du programme de mesures)

Gestion des espèces patrimoniales aquatiques :

- Préservation des habitats,
- Restauration de la continuité écologique (voir chapitre 1).

Quelles évolutions par rapport au Sdage 2016 – 2021 ?

Le projet de Sdage 2022 – 2027 :

- **Souligne** l'articulation entre Sdage et le Document Stratégique de Façade (DSF) dans la limitation des pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger (9A) ou dans le contrôle des espèces non indigènes présentant un caractère envahissant (9D)



Les 14 chapitres du SDAGE

Questions importantes	Chapitres du Sdage
Qualité des eaux	<p>2 – réduire la pollution par les nitrates</p> <p>3 – réduire la pollution organique et bactériologique</p> <p>4 – maîtriser et réduire la pollution par les pesticides</p> <p>5 – maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses</p> <p>6 – protéger la santé en protégeant la ressource en eau</p> <p>10 – préserver le littoral</p>
Milieus aquatiques	<p>1 – repenser les aménagements de cours d'eau</p> <p>8 – préserver les zones humides</p> <p>9 – préserver la biodiversité aquatique 10 – préserver le littoral</p> <p>11 – préserver les têtes de bassin versant</p>
Quantité	<p>7 – maîtriser les prélèvements d'eau</p>
Gouvernance	<p>12 – faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques</p> <p>13 – mettre en place des outils réglementaires et financiers</p> <p>14 – informer, sensibiliser, favoriser les échanges</p>



Maitriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses

Actions (voir priorité du programme de mesures)

- Préserver les zones humides en bon état
- Faire l'inventaire des zones humides

Quelles évolutions par rapport au Sdage 2016 – 2021 ?

Le projet de Sdage 2022 – 2027 :

- **Confirme** le rôle clef des zones humides continentales et rétro-littorales (8A, 8B et 8C)
- **Priorise la poursuite de la réalisation d'inventaire** pour une bonne prise en compte dans les documents d'urbanisme notamment
- **Appelle à une vigilance accrue** sur les fonctionnalités des zones humides de têtes de bassin versants et des secteurs côtiers, en particulier lors de la définition puis de l'instruction de projets dans ces secteurs



Marché de travaux : lutte contre la prolifération de la jussie

- 1 offre
- Entreprise FOUGERE (Burie – Charente Maritime)

- 22 jours sur l'Anglin – 3 jours sur la Claise
- 4 personnes – 2 bateaux – 1 camion

- Montant total : 39 000 € TTC

- **Délibération**



Marché de prestation intellectuelle : Etude de rétablissement de la continuité écologique sur l'Anglin

- 7 offres dont 1 hors délais
- Offre économiquement la plus avantageuse : SEGI (Jonzac – Charente Maritime)
- Tranche ferme : 66 066 € TTC
- Tranches optionnelles : de 11 880 € à 16 500 € TTC coût de Maîtrise d'œuvre variable suivant le projet retenu
- **Délibération**



Marché de travaux : Mise en défens des berges sur l'Anglin

- 3 offres
- Marché passé pour les 3 premières années du Contrat Territorial Anglin
- Offre économiquement la plus avantageuse : BTS (Le Pont Chrétien)
- Montant des travaux variables suivants les travaux proposés en accord avec les agriculteurs riverains
- **Délibération**



Marché de prestation intellectuelle : Suivi de la qualité Biologique et Physico-chimique de l'eau sur la Creuse et l'Anglin

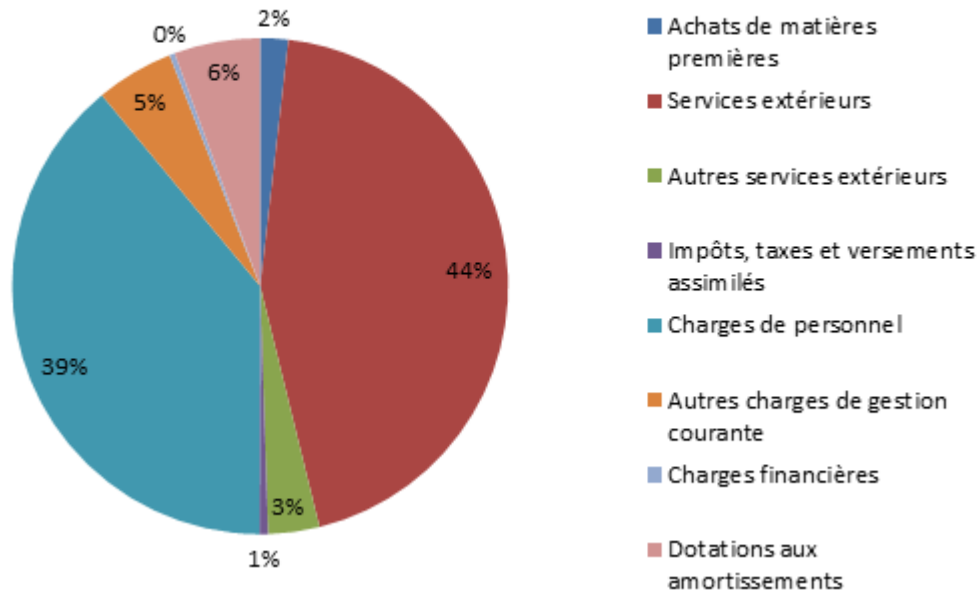
- Lot 1 : suivis biologiques - 5 offres
- Lot 2 : suivis Physico-chimiques – 4 offres
- Marché passé pour les 3 premières années des Contrats territoriaux Creuse et Anglin

- Lot 1 : Offre économiquement la plus avantageuse : RIVE (la Ferté Bernard – Sarthe)
- Lot 2 : Offre économiquement la plus avantageuse : RIVE (la Ferté Bernard - Sarthe)

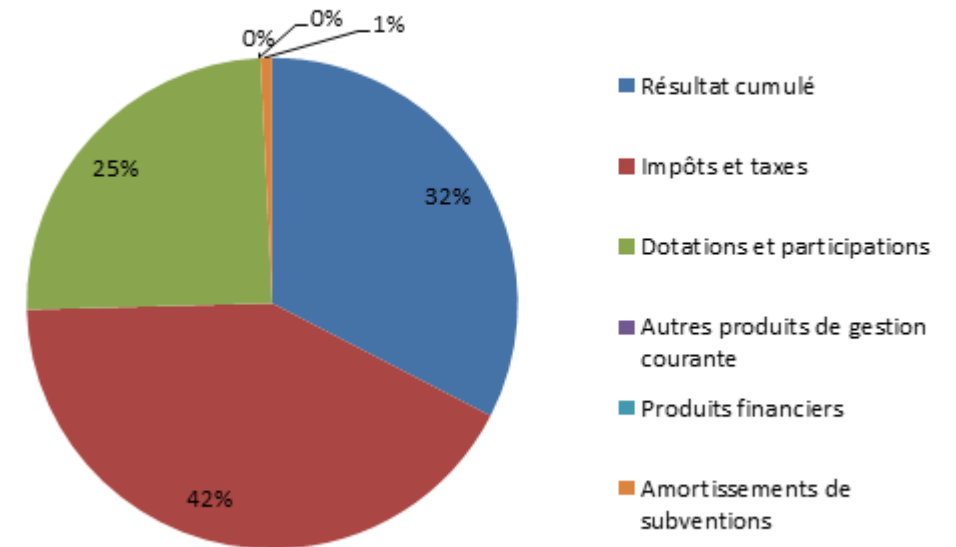


Bilan d'activités 2020

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Délibération



Refonte du RIFSEEP

- RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- Cadre d'emploi administratif déjà approuvé au SMABCAC à étendre au cadre d'emploi technicien territoriaux (suite à la parution du décret 2020-182 du 27 février 2020)
- **Délibération**





Merci de votre
attention





Présentation du SAGE Creuse



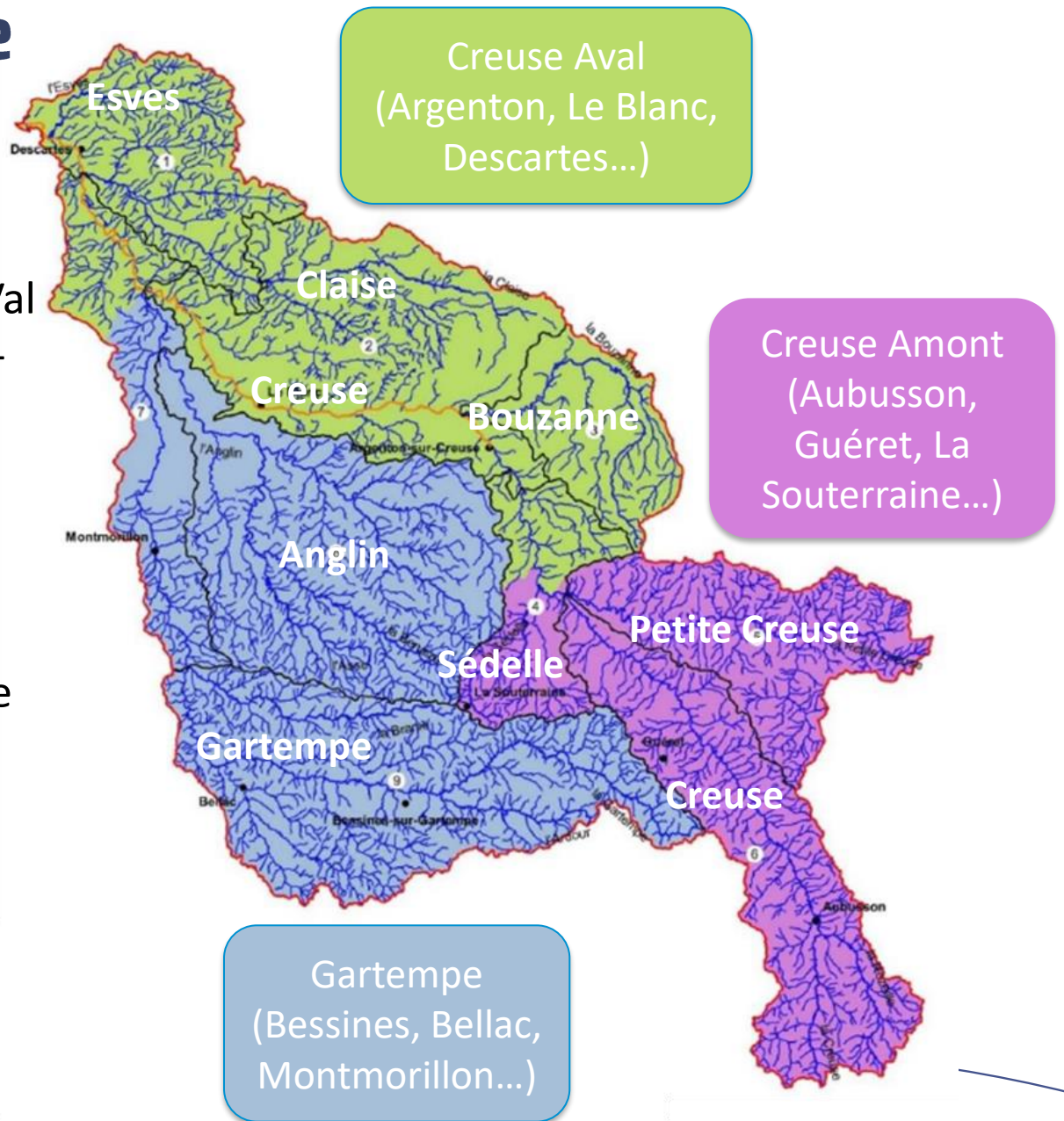
Comité syndical du SMABCAC, Le 17/06/2021

Le SAGE Creuse

- **9552 km²**
- **240 000 Habitants**
- **3 Régions:** Nouvelle Aquitaine (60%), Centre Val de Loire (40%), Auvergne-Rhône-Alpes (à la marge)
- **8 Départements:** Indre (32%), Creuse (31%), Haute-Vienne (17%), Vienne (12%), Indre-et-Loire (8%) + Allier, Corrèze et Cher à la marge
- **8132 km de cours d'eau** (BD Carthage)

Linéaire Creuse: 263km

Linéaire Gartempe: 205km



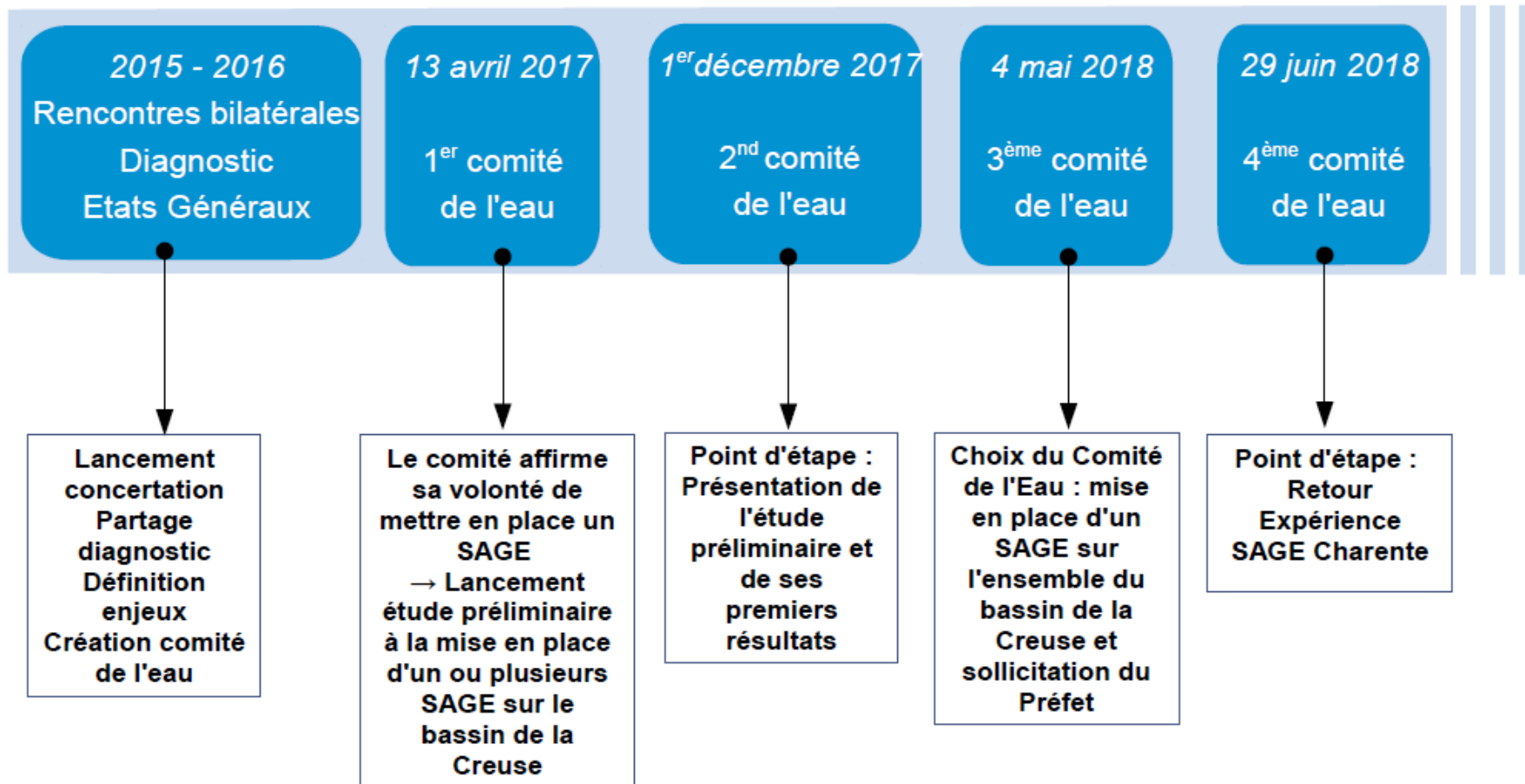
Qu'est-ce qu'un SAGE?

- Outil de planification et de gestion de l'eau adapté à des grands bassins versants → aborder l'ensemble des thématiques liées à l'eau : Qualité / Quantité / Milieux
- Elaboré par une CLE → constitue un mode de gouvernance locale de l'eau
- Reconnaissance nationale et lien avec les autres politiques publiques
- Portée juridique : contenu défini par les acteurs locaux / document d'urbanisme doivent être compatibles
- Outil complémentaire aux contrats territoriaux
- Financements spécifique au SAGE par l'Agence de l'Eau

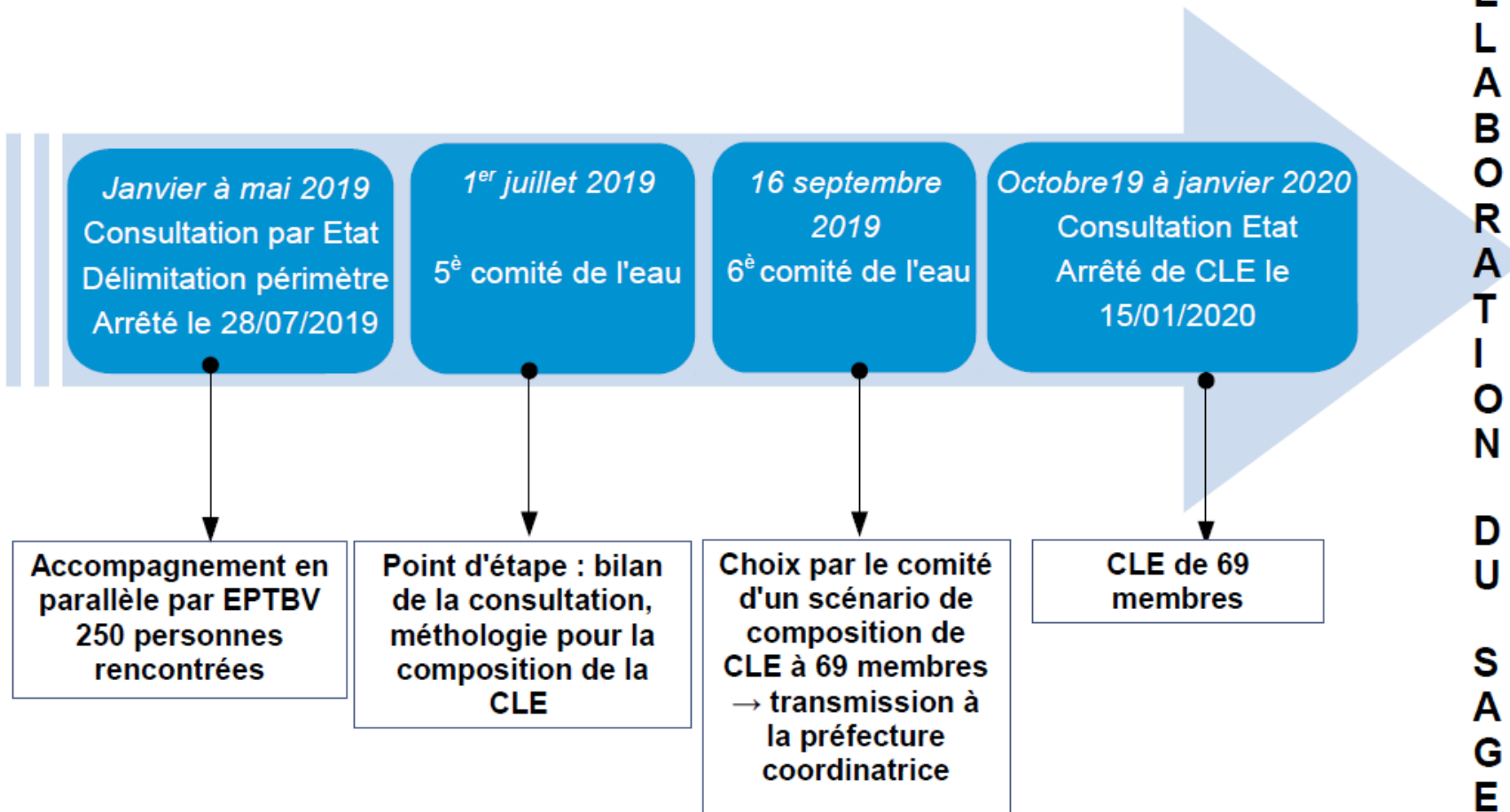
SAGE et Contrat territorial: complémentarité

SAGE	Contrat Territorial Milieux Aquatiques
Outil de planification institué par loi sur l'eau de 1992	Outil contractuel de l'Agence de l'Eau
Déclinaison locale du SDAGE	Mise en oeuvre des objectifs du SAGE
Outil multithématique de conciliation et de concertation adapté au traitement de thématiques complexes + Compatibilité des documents d'urbanisme	Programme d'action local portant principalement sur la restauration physique des rivières et milieux humides
Portée juridique	Pas de portée juridique

Historique de la démarche



Historique de la démarche



Organisation du SAGE Creuse

Instances et outils de concertation

3 Commissions
géographiques
Gartempe, Creuse
Amont, Creuse Aval

Commissions
thématiques
(à définir par la CLE)

Consultations
dématérialisées
(sondages en ligne...)

Structure porteuse du SAGE Creuse: EPTB Vienne

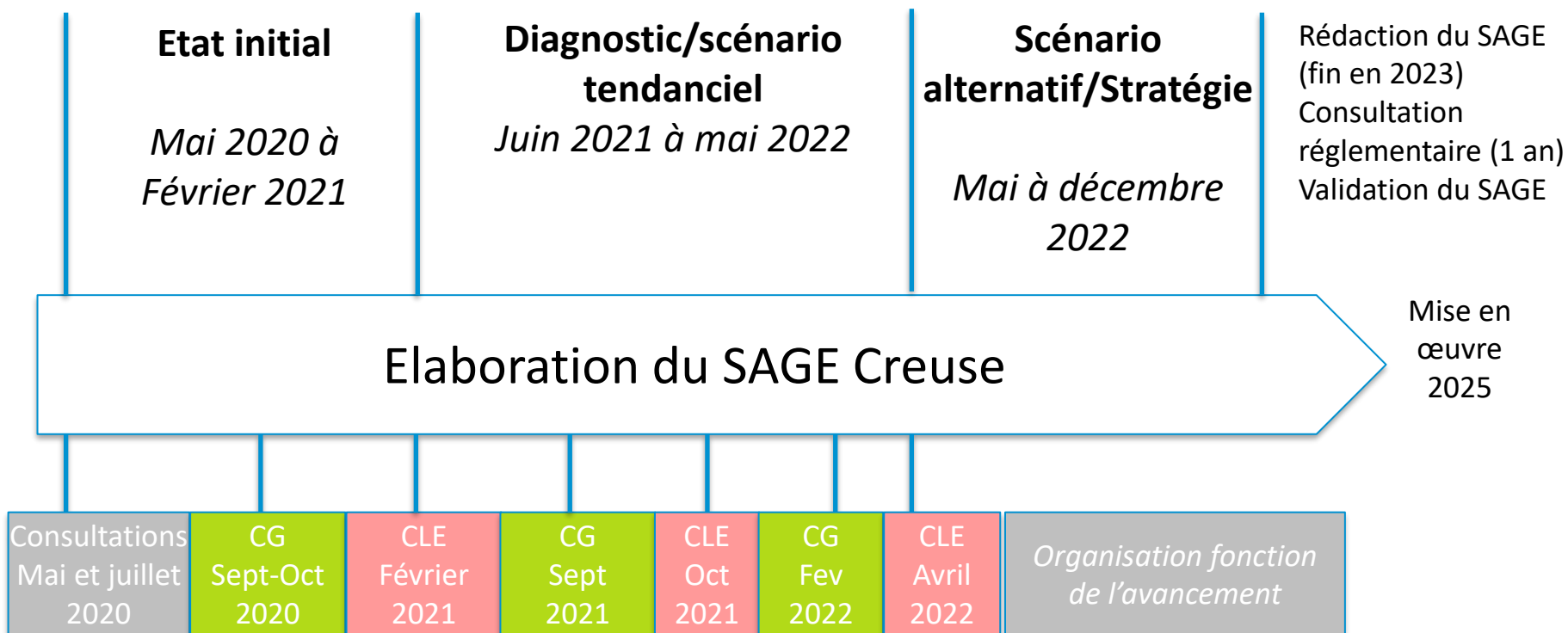
Instance décisionnelle et de concertation

Commission
Locale de
l'Eau - CLE

Bureau



Feuille de route



ETUDE STRUCTURANTE
Juillet 2020 à octobre 2022 : Réalisation de l'étude Quantité

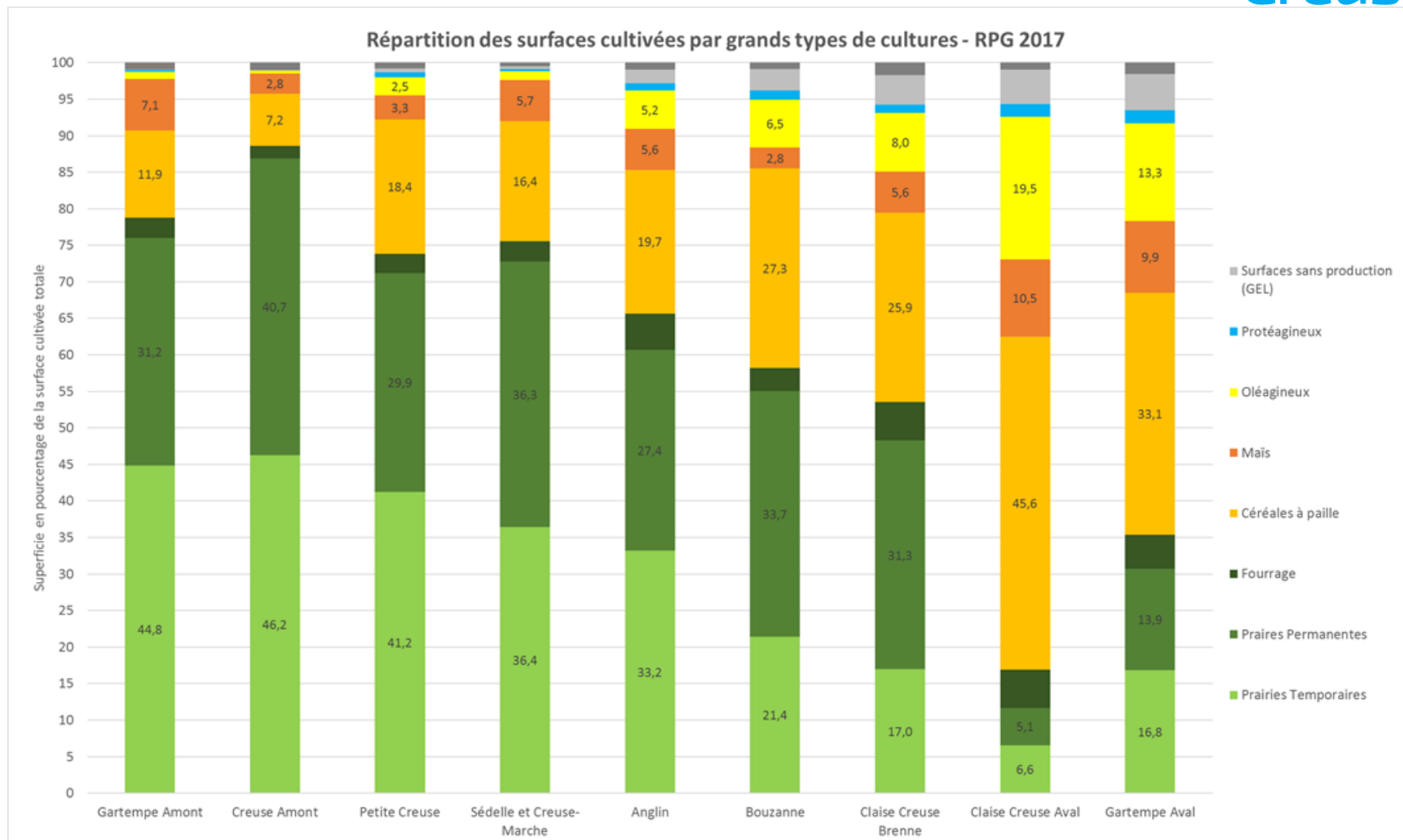
Etat initial

- Première étape de l'élaboration du SAGE validée par la CLE en février 2021
- Objectif du document: présenter de la manière la plus exhaustive possible les sujets et problématiques liés à l'eau sur le bassin de la Creuse
- Plusieurs phases de consultations dématérialisées et en présentiel ont permis de le compléter et de l'amender.

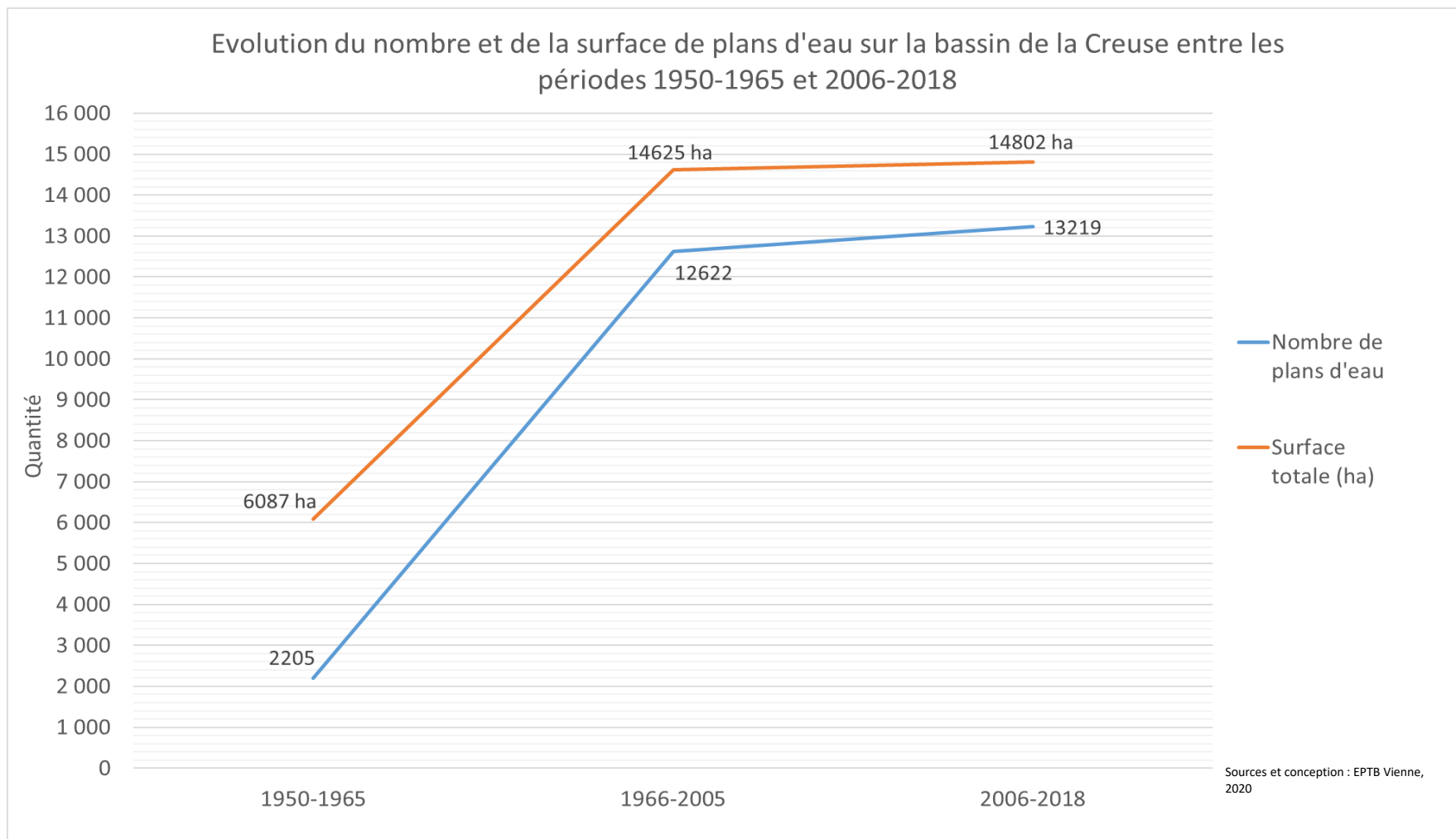
Quelques éléments de l'EI

- Constat sur l'ensemble des cours d'eau principaux en comparant les données des 10 dernières années par rapport à celles de l'ensemble des années disponibles (50 à plus de 60 années suivant les stations)
 - Débit annuel en baisse de 10 à 20%
 - Baisse marquée du débit en étiage : - 40 à - 60% suivant les stations en septembre/octobre
 - Allongement de la période d'étiage de 1 mois

Quelques éléments de l'EI

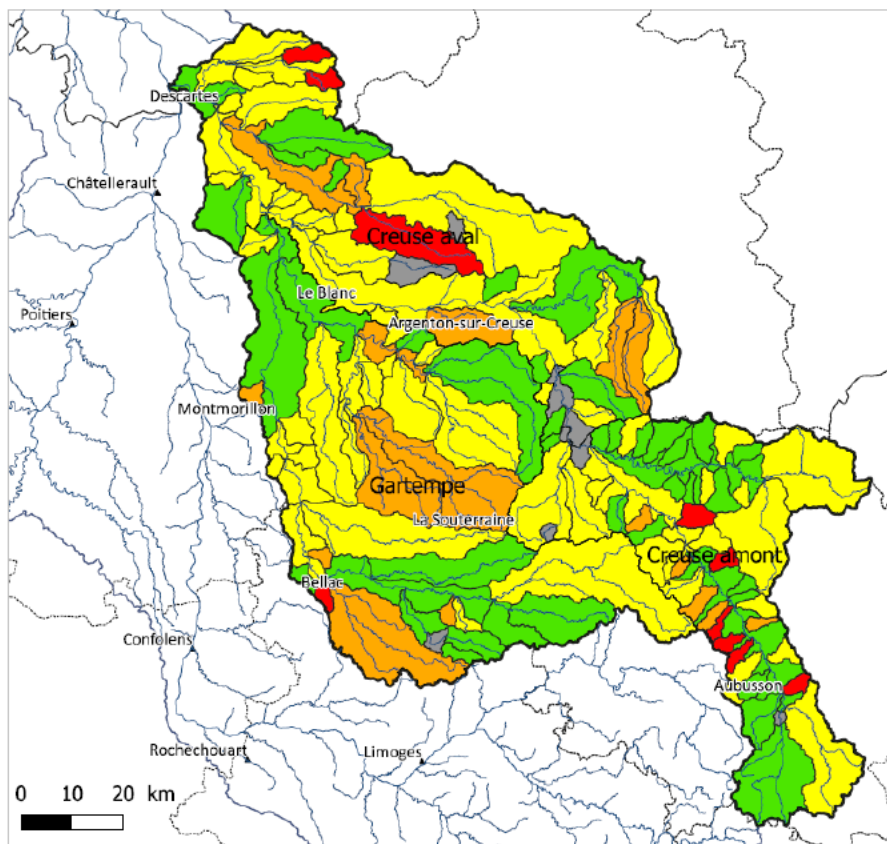


Quelques éléments de l'EI



Quelques éléments de l'EI

Etat écologique des eaux de surfaces - Etat des lieux 2019

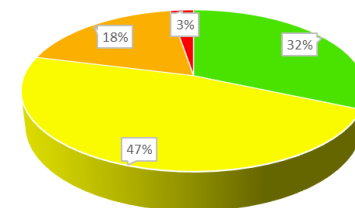


- Etat écologique
- Bon
 - Moyen
 - Médiocre
 - Mauvais
 - Non qualifiée
 - Limites Creuse amont/Creuse Aval/Gartempe
 - Bassin de la Creuse
 - Bassin de la Vienne
 - ▲ Villes
 - Départements

Conception : EPTB Vienne - 2019
Sources : AELB - Etat des lieux 2019 (données 2015-2017)

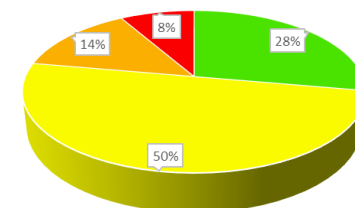
Etat écologique des MECE - Etat des lieux 2019 - Sous bassin Gartempe

■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais



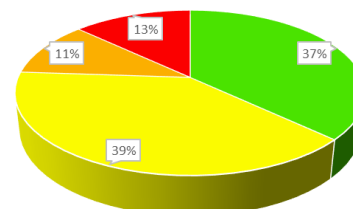
Etat écologique des MECE - Etat des lieux 2019 - Sous bassin Creuse aval

■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais



Etat écologique des MECE - Etat des lieux 2019 - Sous bassin Creuse amont

■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais



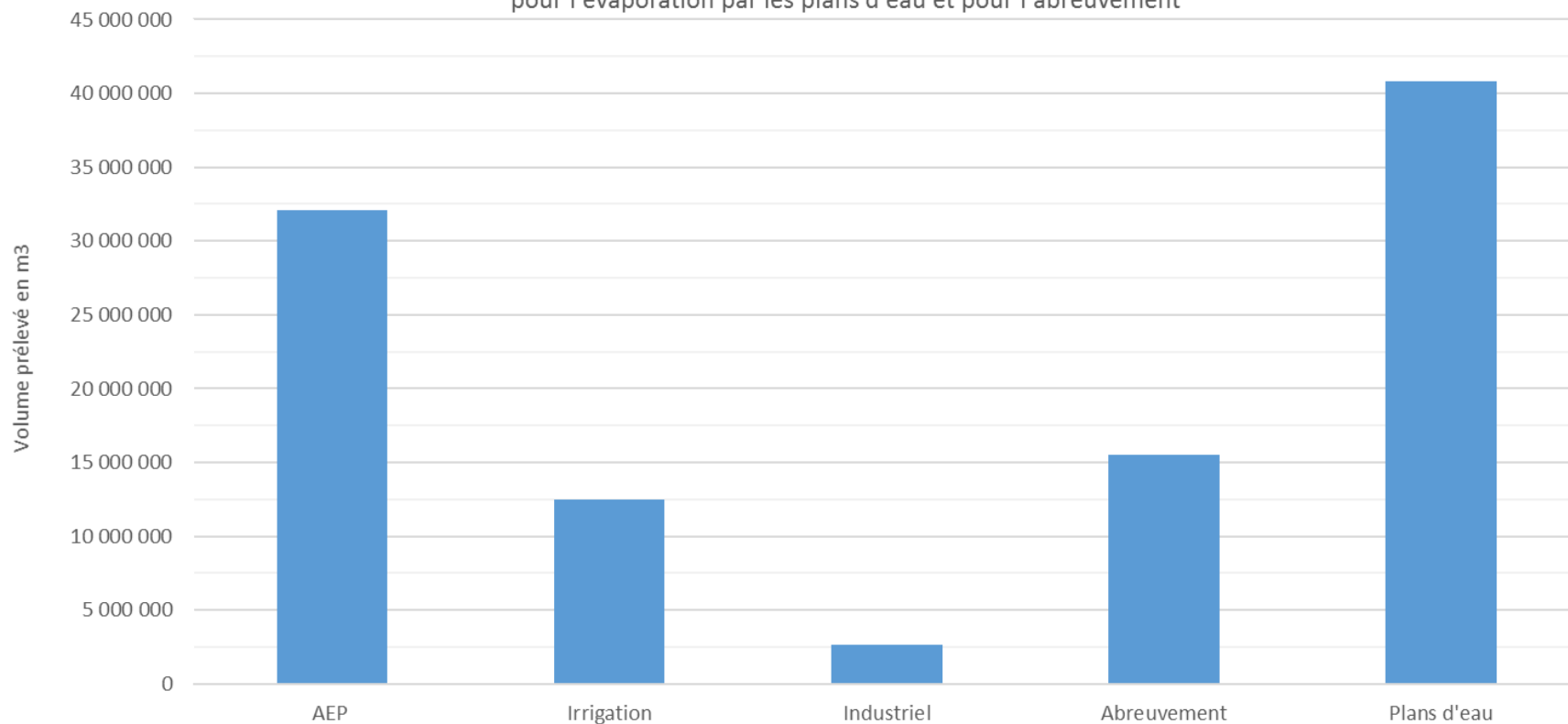
Quelques éléments de l'EI

- 7 % du bassin couvert par des zones à dominante humide, soit 650 km² (65 000 ha)
- Prairies humides et boisement humides majoritaires (66% et 23,5%)



Quelques éléments de l'EI

Comparaison des prélèvements moyens (2008-2017) pour l'AEP, l'irrigation, l'industrie et des prélèvements estimés pour l'évaporation par les plans d'eau et pour l'abreuvement



- Alimenter le volet quantité du SAGE Creuse composé du diagnostic, des propositions de dispositions et de règles définies en concertation avec les acteurs
- Permettre à la CLE de prendre les décisions en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau

Etude quantité

- Quels sont les effets des transferts d'eau (AEP, Irrigation, abreuvement, etc.) entre bassins versants ?
- Quels sont les secteurs nécessitant une diminution des prélèvements ?
- Quelle est l'influence des plans d'eau sur l'hydrologie ?
- Quel est l'effet de l'abreuvement du bétail sur les ressources en eau ?
- Quel est l'effet de la sylviculture dans le fonctionnement de l'hydrosystème ?
- Quel sera l'effet du changement climatique sur la disponibilité en eau ?
Quelles possibilités d'adaptation ?
- Quelles seront les évolutions dans les usages de l'eau ?

**Merci de
votre
attention**

Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis
Ester Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr



stratégie étangs Bassin de la Vienne

Le bassin de la Vienne



Le bassin de la Vienne en quelques chiffres :

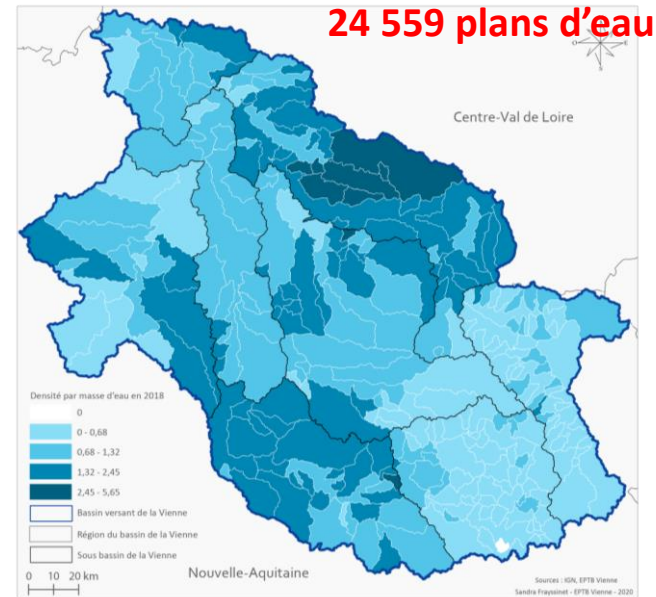
- 21 157 km²**
- 17 000 km de cours d'eau**
- 1 030 248 habitants**
- 3 régions**
- 8 départements**
- 856 communes**

Analyse diachronique des plans d'eau

- Evolution de la densité en plans d'eau sur le bassin de la Vienne
- Hétérogénéité plus marquée en 2018

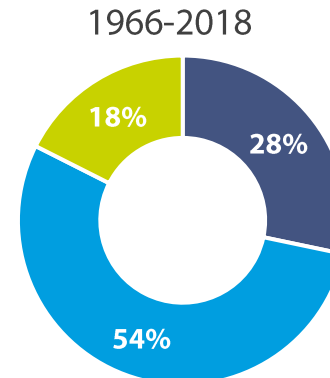
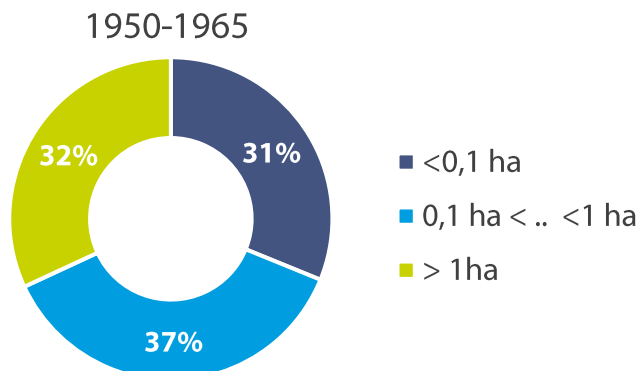


Densité des plans d'eau entre 1950 et 1965



Densité des plans d'eau en 2018

- Evolution de la superficie des plans d'eau



Éléments contextuels

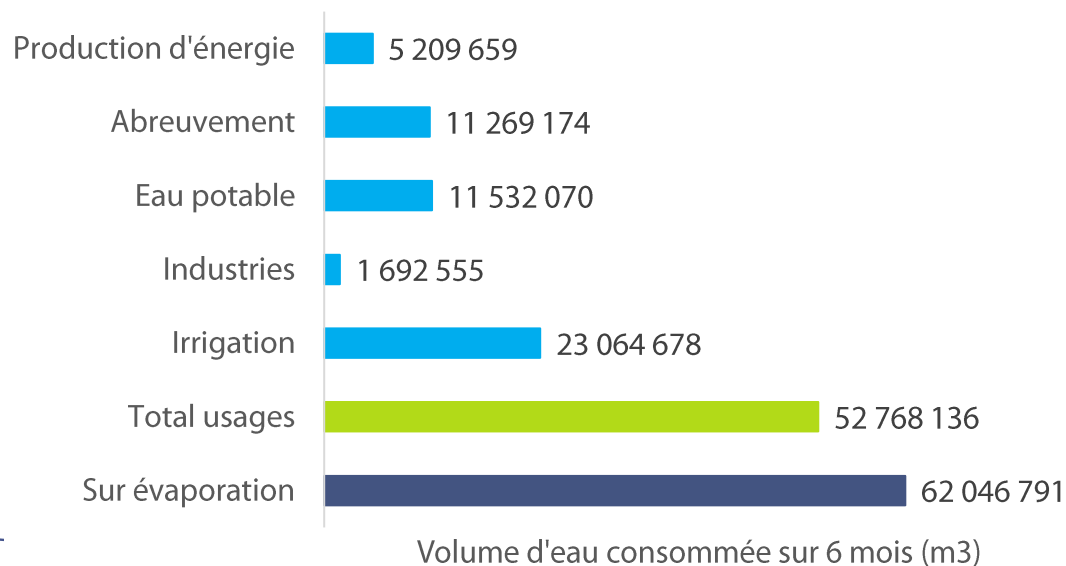
- Multiplication par 8 du nombre d'étangs au cours des 6 dernières décennies
- Étangs principalement privés à vocation récréative
- Défaut fréquent de mise aux normes
- Impacts sur les milieux aquatiques et la ressource en eau
 - Hydromorphologique, écologique et physico chimique
 - Quantitatif en période estivale

Estimation de la sur évaporation en période d'étiage

Estimation de la surévaporation des plans d'eau du bassin de la Vienne entre mai et octobre

(m ³)	Evaporation absolue	ETR	Sur évaporation 2016	Sur évaporation 2019
Romanenko	119 756 787	60 749 037	59 007 750	72 884 933
USGS	140 490 081	76 061 135	64 428 946	78 198 940
ETP Safran	136 927 797	74 224 119	62 703 678	79 484 965

Volumes d'eau consommés et la surévaporation totale des plans d'eau en période d'étiage (2016) à l'échelle du bassin de la Vienne




Enjeux

- Amélioration de l'aménagement et de la gestion des plans d'eau pour réduire les impacts
- Dans certains cas, privilégier la suppression des étangs

->lignes directrices de la stratégie étangs du bassin de la Vienne initiée en 2013

Evolution de la stratégie étangs

- Enjeu prioritaire de préservation de la ressource en eau en réduisant les surfaces d'eaux stagnantes soumises à évaporation
- Concourir à l'atteinte du bon état des cours d'eau

 Instauration et pilotage d'un dispositif incitatif de primes visant à réduire la surface cumulée des plans d'eau à l'attention des **propriétaires volontaires**

A qui s'adresse la prime relative à la suppression des plans d'eau?

- Particulier ou association propriétaire d'un plan d'eau >500 m² sans usage économique

Motivations possibles :

- Absence d'usage
- S'affranchir de coûts d'aménagement ou d'entretien
- Supprimer les risques (noyade, rupture de digue...)
- Agir concrètement pour l'environnement

Principe du dispositif

- Le propriétaire volontaire s'engage à réaliser des travaux de suppression du plan d'eau et de remise en état du site
- La prime allouée qui peut être complétée par des financements publics complémentaires est dépendante de la surface du plan d'eau :
 - De 500 à 10 000 m² : 1000 €
 - Au-delà de 10 000 m² : 2000 €
- Pour l'aider dans ses démarches le propriétaire bénéficie de conseils (techniques, administratifs, juridiques ...) dispensés par l'EPTB Vienne

Promotion du dispositif

- Document d'information diffusé largement auprès des propriétaires de plans d'eau, communes, structures GEMAPI, notaires, agences immobilières...
- Promotion auprès des médias
- Informations sur le site www.eptb-vienne.fr



→ <http://www.eptb-vienne.fr/-Prime-suppression-etangs-.html>

Partenariat avec les structures GEMAPI

- Dispositif mobilisable par les opérateurs GEMAPI
- Possibilité d'accentuer l'effort d'information des propriétaires sur des secteurs prioritaires ciblés

Intérêt de la démarche

- ▶ Simplicité du dispositif
- ▶ Aide financière directe
- ▶ Assistance de l'EPTB Vienne
- ▶ Action concrète en faveur de l'adaptation au changement climatique

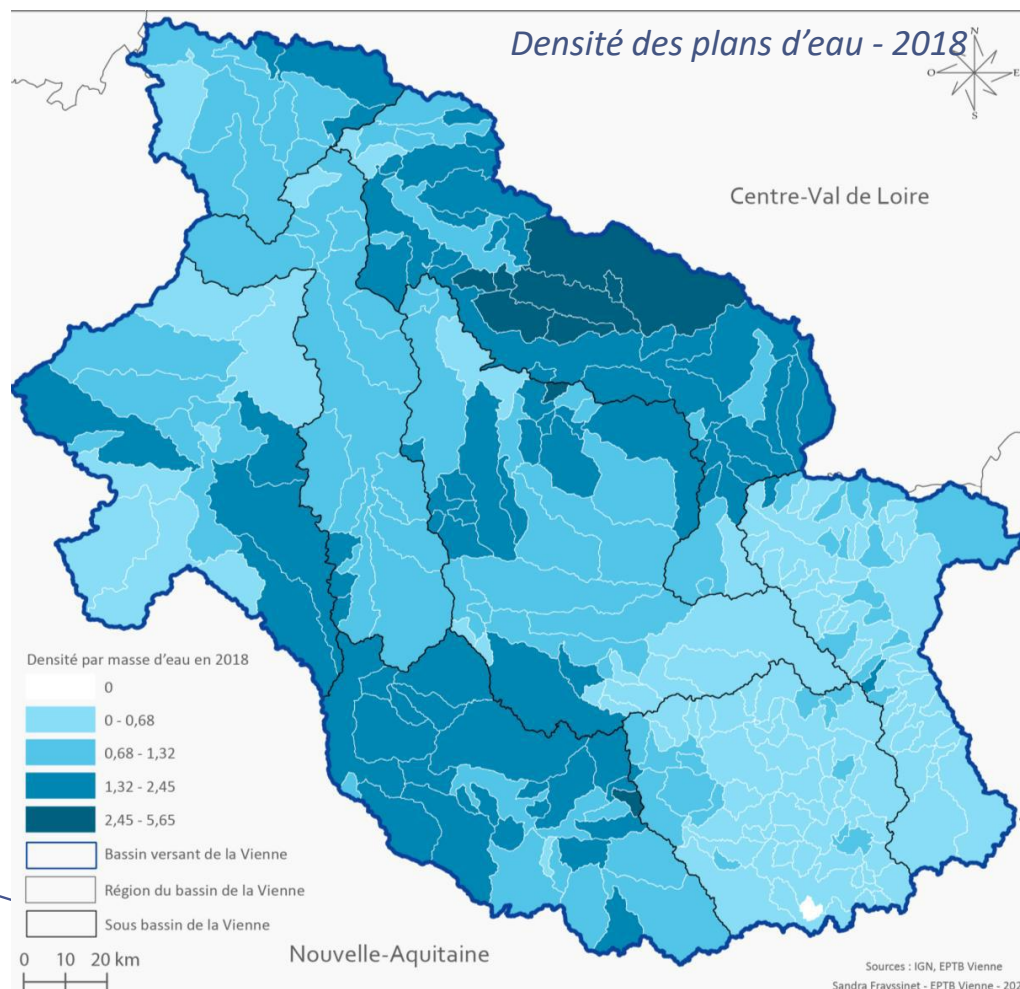
**Merci de
votre
attention**

20 rue Atlantis
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr

Inventaire des plans d'eau

- Densité moyenne = 1,16 plans d'eau/km² → ± 2 fois supérieure à la moyenne nationale
- Répartition inégale sur le territoire



Sous bassin	Nb total plan eau 1950-2018
Vienne tourangelle	1265
Vienne aval	2016
Vienne médiane	4119
Vienne amont	1055
Clain	2884
Gartempe	4724
Creuse aval	7292
Creuse amont	1204
Total	24559